

**Livre des délibérations du conseil d'administration
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Présidente

secrétaire

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, tenue le **mardi 7 juillet 2026**, à 20 h, au 2255, avenue Sainte-Anne, à Saint-Hyacinthe, J2S 5H7.

Sont présents, mesdames et messieurs :

Bélanger, Joël,
Benoit, Ariane,
Bernard, Guillaume,
Bouchard, Marie France,
Bourgeois, Elen,
Brennan, Stéphane,
Caron-Bolduc, Colin,

Hébert, Nicolas,
Laperle, Caroline,
Leblanc, Catherine,
Le Blanc, Johanne,
Loranger, Amélie,
Soumare, Abdourahaman.

Sont aussi présents, mesdames et messieurs :

Brisebois, Patrice, directeur général par intérim,
Laplante, Marie-Claude, directrice du Secrétariat général et secrétaire générale,
St-Germain, Karina, directrice générale adjointe.

Sont invitées, mesdames :

Arbour, Yanik, directrice des Services éducatifs en formation professionnelle et de l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe,
Botbol, Yohan, directeur du Service des ressources matérielles,
Girard, Sylvie, directrice du Service des ressources financières,
Leblanc, Pascal, directeur du Centre d'éducation des adultes Saint-Hyacinthe-Acton et des Services éducatifs en formation générale des adultes,
Lemieux-Samson, Geneviève, directrice du Service des ressources humaines.

Ouverture de la séance

M^{me} Elen Bourgeois, présidente, procède à l'ouverture de la séance, à 20 h.

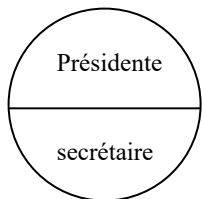
Adoption de l'ordre du jour

M. Stéphane Brennan propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Approbation de participation en visioconférence

Aucun membre en visioconférence.

CA-26-07-372



Livre des délibérations du conseil d'administration Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE

Accueil des nouveaux membres désignés au conseil d'administration

Les nouveaux membres ont prêté serment devant le directeur général par intérim du Centre de services scolaire, monsieur Patrice Brisebois, de remplir fidèlement les devoirs de leur charge au meilleur de leur jugement et de leur capacité.

Démission d'un membre du conseil d'administration

M^{me} Elen Bourgeois, présidente, informe les membres de la démission de M^{me} Maryse Gélinas, à titre de membre du conseil d'administration représentant le personnel cadre. Cette démission est effective au 30 juin 2026.

Déclaration de conflits d'intérêts

Les membres du conseil d'administration sont assujettis au *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* (chapitre I-13.3, r. 7,02). Un rappel de cette obligation est fait au début de chaque séance publique, invitant les membres du conseil d'administration à déclarer toute situation de conflits d'intérêts, réelle ou potentielle, ou d'apparence de conflits d'intérêts dès qu'une telle situation se présente. Lors de la présente séance, aucune déclaration n'est effectuée.

Désignation d'une vice-présidente ou d'un vice-président au conseil d'administration

Les membres s'étant entendus sur le processus de désignation, M. Stéphane Brennan propose la nomination de M. Guillaume Bernard à titre de vice-président du conseil d'administration. Aucune autre proposition de nomination n'est reçue. M. Guillaume Bernard accepte sa mise en nomination.

CA-26-07-373

M. Stéphane Brennan propose et il est unanimement résolu de nommer M. Guillaume Bernard à titre de vice-président du conseil d'administration.

Période de questions

Une question du public a été reçue touchant la situation d'un dossier d'employé. Le dossier a été référé au Service des ressources humaines pour traitement.

Bloc de résolutions et de reddition de comptes

CA-26-07-374

M^{me} Caroline Laperle propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2026 et de prendre acte des rapports de reddition de comptes suivants :

- Rapports trimestriels sur l'octroi des contrats et modifications de plus de 10 % du montant initial d'un contrat;
- Rapport sur la radiation des créances de 5 000 \$ à 25 000 \$;

**Livre des délibérations du conseil d'administration
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Présidente

Secrétaire

- Offre de services du secteur de l'éducation des adultes;
- Offre de services du secteur de la formation professionnelle;
- Octroi de contrats de services de formation de plus de 100 000 \$;
- Octroi de contrats de services de formation de plus de 250 000 \$;
- Critères de priorité d'investissement 2026-2027.

Nominations aux comités du conseil d'administration

CONSIDÉRANT QUE chaque membre a été appelé à indiquer son intérêt à faire partie de l'un ou l'autre comité du conseil d'administration;

M^{me} Amélie Loraner propose et il est unanimement résolu de nommer les personnes suivantes à chacun des comités du conseil d'administration;

CA-26-07-375

Comité de vérification : M. Stéphane Brennan
M^{me} Caroline Laperle

Comité consultatif
du transport scolaire : M. Joël Bélanger
M. Abdourahaman Soumare

Comité des ressources humaines : M^{me} Ariane Benoit
M. Colin Caron-Bolduc
M^{me} Caroline Laperle

Comité de gouvernance et d'éthique : M. Nicolas Hébert
M^{me} Amélie Loranger
M^{me} Elen Bourgeois

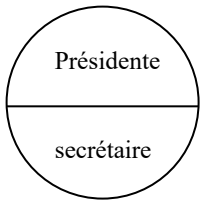
Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années 2026-2027 à 2028-2029 et actes d'établissement 2026-2027 – modifications

CONSIDÉRANT QUE le *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années 2026-2027 à 2028-2029* a été adopté lors de la séance du conseil d'administration du 12 mai dernier;

CONSIDÉRANT QUE des modifications sont requises pour l'élaboration des actes d'établissement 2026-2027;

M. Stéphane Brennan propose et il est unanimement résolu d'apporter les modifications proposées au *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années 2026-2027 à 2028-2029* et aux actes d'établissement 2026-2027.

CA-26-07-376



Livre des délibérations du conseil d'administration Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE

Nomination de deux responsables du traitement des plaintes et d'un substitut

CONSIDÉRANT QUE l'article 24 de la *Loi sur le protecteur national de l'élève* prévoit que le responsable du traitement des plaintes est désigné parmi les membres du personnel du centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT QUE l'article 24 de la *Loi sur le protecteur national de l'élève* prévoit que le conseil d'administration procède à la désignation du responsable du traitement des plaintes;

CONSIDÉRANT QUE M^e Rose Morissette et M^e Myriam Parent jouent un rôle de premier plan dans le traitement des plaintes et qu'il est à propos de les désigner officiellement à titre de responsables du traitement des plaintes en lieu et place du responsable du traitement des plaintes actuel;

CONSIDÉRANT QU' il est de bonne pratique de désigner un substitut au responsable du traitement des plaintes afin d'intervenir en cas de vacances, d'absence ou d'incapacité d'un responsable du traitement de plaintes;

CA-26-07-377

M. Colin Caron-Bolduc propose et il est unanimement résolu de nommer M^e Rose Morissette et M^e Myriam Parent à titre de responsables du traitement des plaintes et de nommer M^e Marie-Claude Laplante à titre de substitut aux responsables du traitement des plaintes pour le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe.

Projet d'encadrement budgétaire 2026-2027

CONSIDÉRANT QUE l'article 472 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que :

Le ministre établit annuellement, après consultation des centres de services scolaires, et soumet à l'approbation du Conseil du trésor des règles budgétaires pour déterminer le montant des dépenses de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette qui est admissible aux subventions à allouer aux centres de services scolaires et au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal. Ces règles budgétaires doivent être établies de façon à prévoir, relativement à l'allocation des subventions pour les dépenses de fonctionnement des centres

**Livre des délibérations du conseil d'administration
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Présidente

Secrétaire

*de services scolaires, une répartition équitable.
[...];*

CONSIDÉRANT QU' il s'avère important d'établir l'encadrement budgétaire 2026-2027 pour l'élaboration du budget initial du Centre de services scolaire ainsi que des budgets des établissements et des services;

CONSIDÉRANT QUE les allocations scolaires 2025-2026 ont initialement été utilisées comme base de travail, tel que proposé par le MEQ, et que nous nous sommes ensuite arrimés au projet des règles budgétaires reçu le 20 avril, incluant la modernisation du régime budgétaire ainsi que du Règlement du taux de taxe scolaire et taux d'intérêt applicable aux taxes scolaires éligibles pour l'année scolaire 2026-2027 reçu le 15 mai 2026;

CONSIDÉRANT les consultations menées notamment auprès du comité de répartition des ressources et de ses sous-comités ainsi que du comité consultatif de gestion;

CONSIDÉRANT la présentation effectuée au comité de vérification le 30 juin 2026;

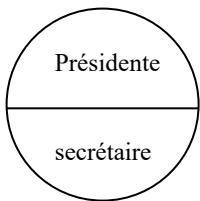
M^{me} Caroline Laperle propose et il est unanimement résolu d'adopter l'encadrement budgétaire pour l'année financière 2026-2027.

CA-26-07-378

Budget initial 2026-2027

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2026-2027;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règles budgétaires des centres de services scolaires et des commissions scolaires, le minimum de 20 % du montant des allocations de fonctionnement accordées a priori à transférer directement au budget des écoles a fait l'objet d'un échange, de consultations et d'une résolution par le Comité de répartition des ressources;



Livre des délibérations du conseil d'administration Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE

CONSIDÉRANT QUE	les allocations scolaires 2025-2026 ont initialement été utilisées comme base de travail, tel que proposé par le MEQ, et ensuite arrimées au projet des règles budgétaires et paramètres de consultation reçus le 20 avril 2026, en y incluant la modernisation du régime budgétaire, ainsi que du Règlement du taux de taxe scolaire et taux d'intérêt applicable aux taxes scolaires éligibles pour l'année scolaire 2026-2027 reçu le 15 mai 2026;
CONSIDÉRANT QUE	ce budget prévoit l'équilibre budgétaire; en respect de l'obligation de l'équilibre budgétaire du MEQ;
CONSIDÉRANT QUE	le produit de la taxe scolaire au montant de 13 073 445 \$ a été établi en prenant en considération : - une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 35 936 610 \$, et ; - un nombre de 39 162 immeubles imposables de plus de 25 000 \$, et; - le taux de 0.07899 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2026-2027.
CA-26-07-379	M. Nicolas Hébert propose et il est unanimement résolu que le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 317 250 167 \$ et des dépenses de 317 250 167 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation. Plan d'amélioration de l'accessibilité des immeubles aux personnes à mobilité réduite - modifications CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la Mesure 30850 - <i>Amélioration de l'accessibilité des immeubles aux personnes handicapées</i>, faisant partie du regroupement 2120 – <i>Interventions pour le maintien, l'amélioration et la transformation des bâtiments existants et acquisitions pour le transport scolaire</i>, un plan d'action sous forme de <i>Plan d'accessibilité des immeubles aux personnes à mobilité réduite</i> doit être élaboré; CONSIDÉRANT QUE le document doit être révisé périodiquement;

Livre des délibérations du conseil d'administration
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE

Présidente

Secrétaire

CONSIDÉRANT QU' il y a eu des consultations auprès du secteur du transport scolaire, du Service des ressources éducatives, du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA) et du comité consultatif de gestion (CCG);

CONSIDÉRANT QUE les retours de ces instances ont permis de bonifier le document;

M. Colin Caron-Bolduc propose et il est unanimement résolu d'adopter la révision du « Plan d'accessibilité des immeubles aux personnes à mobilité réduite », et qu'il soit joint à la Politique 219 - *Admission et inscription des élèves jeunes en formation générale dans les établissements du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe*.

CA-26-07-380

Entente des gestion et d'imputabilité

CONSIDÉRANT QUE l'article 214.4 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit qu'un centre de services scolaire conclut avec le ministre une entente annuelle de gestion et d'imputabilité;

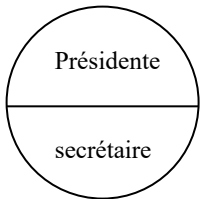
CONSIDÉRANT QUE cette entente de gestion et d'imputabilité pour l'année scolaire 2026-2027 a été reçue par le directeur général par intérim et par la présidente du conseil d'administration, le 29 juin dernier;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général par intérim du Centre de services scolaire est visé directement par l'entente de gestion et d'imputabilité et qu'il est redevable de l'application de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général du Centre de services scolaire, à titre de premier dirigeant, assumera la responsabilité de la mise en œuvre de cette entente, plus particulièrement en ce qui a trait à l'atteinte des objectifs et des cibles qu'elle prévoit pour son organisation.

M. Stéphane Brennan propose et il est unanimement résolu de conclure l'*Entente de gestion et d'imputabilité* pour l'année scolaire 2026-2027 et de déléguer la signature de l'*Entente de gestion et d'imputabilité* et tout document afférent à monsieur Patrice Brisebois, directeur général par intérim.

CA-26-07-381



Livre des délibérations du conseil d’administration
Centre de services scolaire de SAINT-HYACINTHE

Démission d’un membre du comité d’enquête en éthique et déontologie

Les membres prennent acte de la démission de M. Normand Boisclair à titre de membre du comité d’enquête en éthique et déontologie, laquelle est effective à compter du 17 juin 2026.

Rapport du directeur général par intérim

M. Patrice Brisebois, directeur général par intérim, rapporte les principaux éléments ayant marqué l’actualité du Centre de services scolaire depuis la dernière séance du conseil d’administration.

Levée de la séance

CA-26-07-382

M^{me} Amélie Loranger propose et il est unanimement résolu de lever la présente séance à 21 h 19.

Présidente

Secrétaire générale

